

Partenariat culturel en Europe

- Vivre en Europe avec un savoir approfondi du partenaire -

R.Pfromm

Les réflexions suivantes sur la pédagogie (méthodique-didactique) de l'enseignement d'une langue étrangère, en l'occurrence, du Français, s'insèrent dans un projet plus vaste qu'on peut appeler «Pour faire l'Europe des citoyens». L'Union européenne, et le marché commun inclus, est en passe de se réaliser. Ce qu'elle sera dans quelques décennies n'est pas prévisible face aux changements politiques dans les pays de l'ancien Pacte de Varsovie.

Bases administratives et politiques

Mais, il existe, ce qui est rassurant vu le développement rapide dans la politique, un Traité de la Communauté européenne, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1987 dont l'article 48 prévoit la mobilité des citoyens au sein des pays adhérents. «Vivre ensemble en Europe avec intelligence» serait une tâche exigeante qui incombe aux enseignants dans les universités et dans les écoles.

Pour assurer la mobilité en Europe, c'est-à-dire pour pouvoir travailler dans un autre pays sans trop de difficultés, on respectera donc connaîtra les particularités de sa vie quotidienne. De plus, il est nécessaire de connaître les organisations administratives et politiques. Enfin, si l'on ne veut pas rester pour toujours "étranger" dans ce pays, on prendra conscience de la perception qu'ont les gens d'eux-mêmes et des autres.

Pour répondre aux besoins imminents de la réalisation de l'Unité européenne à la fin de 1992, la Conférence permanente des Ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles (le KMK) en RFA a renouvelé le 7 décembre 1990 ses recommandations intitulées «L'Europe et sa place dans l'enseignement» du 8 juin 1978. Dans ces recommandations l'Europe se présente comme "mission pédagogique". Pour mettre en oeuvre cette dimension dans l'enseignement et l'éducation, l'école doit dispenser des connaissances - entre autres - sur:

- les structures politiques et sociales de l'Europe
- les forces historiques qui marquent l'Europe
- l'histoire de l'idée européenne et les efforts d'intégration depuis 1945

Le KMK en RFA n'a pas exigé des "Länder" qu'il crée un cours spécial consacré à ce sujet qu'on aurait pu nommer « Civilisations européennes», mais il l'a intégré dans les filières de formation comme la géographie, l'histoire, la sociologie etc.

Vu l'intention économique du *Traité de la Communauté européenne*, l'éducation n'est pas du ressort de la Communauté. Mais, l'article 128, révisé en février 1992, prévoit que le Conseil des Ministres peut formuler des objectifs quant à la réalisation d'une politique commune dans l'enseignement général (principe de la "subsidiarité dans la compréhension d'une compétence-cadre = procédure politico-juridique qui va du général au particulier).

Pour assurer la mobilité en Europe (Art. 48 du Traité), la Communauté encourage la collaboration de ses états-membres dans la formation professionnelle et continue.

Je ne vais pas aborder ici les problèmes posés par les décisions juridiques de la Cour européenne; je me contenterai de dire qu'il est souhaitable que la compétence de l'enseignement général (écoles et universités) revienne aux états-membres pour éviter un dirigisme centraliste et garantir la diversité. La RFA est caractérisée par un «fédéralisme coopératif» malgré tous les conflits de compétence qui existent entre les Länder et le Bund dans les divers domaines dont l'enseignement. Les écoles

(selon la Loi fondamentale, Art. 7) sont administrées par les Länder, les universités, cependant, par les Länder et le Bund (Art. 74, 91 a, b surtout).

En France, la situation est différente: Et l'enseignement général et l'enseignement universitaire sont administrés par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce qui fait qu'au sein de la Communauté européenne coexistent des structures centralistes et fédéralistes.

Selon l'article 126 du Traité, remanié récemment (v. Bulletin du 12 février 1992), intitulé «Formation générale et professionnelle», la mobilité des professeurs et des apprenants va être encouragée (surtout par des programmes comme p. e. LINGUA et ERASMUS) mais aussi par la diversification de l'idée européenne dans l'enseignement (*vide supra*: KMK). La responsabilité de la réalisation des recommandations revient aux états-membres de la C.e.e.

Lignes directrices pour l'enseignement des langues étrangères

Vu les formules du Traité et les recommandations de la KMK, on constate que les sujets de l'enseignement seront fixés par les états-membres (c'est-à-dire en RFA, par les ministères des Länder) eux-mêmes. Quant à l'apprentissage des langues vivantes dans l'enseignement général, en l'occurrence le français, l'harmonisation des méthodes d'enseignement reste encore à faire. Cette tâche revient aux recherches des didacticiens et n'est pas sujette à l'administration.

Si l'on veut réellement renforcer la mobilité en Europe et approfondir les connaissances sur la vie intellectuelle et sociale des différents pays, rien n'est plus plausible que d'intensifier l'échange scolaire et universitaire.

L'échange scolaire, aux niveaux des élèves et des professeurs, connaît des difficultés: son efficacité dépend toujours de l'initiative isolée du professeur; c'est à l'école particulière de se trouver une école-partenaire. Son efficacité dépend aussi de l'harmonisation des méthodes d'enseignement. Pour améliorer cette situation pédagogique (non administrative) on peut, et c'est mon intention de le faire, développer des concepts, en tenant compte des différences entre la France et l'Allemagne.

Dans la didactique-méthodique de l'échange scolaire comme noyau d'un enseignement harmonisé en partie il y a, à mon avis, deux perspectives à poursuivre: la vidéo-communication et l'enseignement basé sur des projets communs.

Les idées-clef

Les nouvelles technologies vont bouleverser notre vie; il vont même rapprocher les pays. Il faut donc s'adapter à cette situation en pesant le pour et le contre et en considérant les avantages et les dangers de ces média. Par conséquent, la pédagogie des média est introduite dans l'enseignement des langues étrangères. Ceci est urgent face au danger imminent de pouvoir manipuler les images de la télévision à l'aide de l'ordinateur. La communication interculturelle s'intègre dans l'enseignement des langues étrangères. La classe est transposée par voie de la télévision ou par voie des productions vidéo, élaborées par les élèves eux-mêmes, dans la vie authentique des régions et la vie de tous les jours de la population. (Voir l'Art. 128 (remanié) du Traité), selon lequel doivent être améliorées les connaissances sur les états-membres et leur histoire culturelle.

L'école en tant que centre pédagogique communal peut donc par le biais de l'enseignement normal mais plus encore par l'échange scolaire faire découvrir à ses élèves:

- le style et le rythme de vie personnelle, communale et régionale
- les beautés et lieux historiques de la région, ses coutumes et ses fêtes
- les problèmes professionnels dans la commune et la région

- leur propre créativité en fabriquant des textes (poétiques, articles), des photos (pour une exposition), des vidéo-clips pour présenter les activités de leur école, de leur ville, de leur région.

Pour diminuer le travail du professeur, il serait souhaitable de créer des réseaux d'écoles qui se partageraient les tâches.

Pour arriver à une communication interculturelle digne de ce mot, les didacticiens linguistiques doivent vérifier, de quelle façon l'enseignement assisté par ordinateur (E.À.O.) peut être utile. Ils doivent examiner le matériel déjà existant pour la pédagogie de l'enseignement programmé (E.P.) pour tirer profit des recherches lexicographiques cognitives (centres d'intérêt, scripts, schémas etc.) et les recherches psycholinguistiques sur le savoir procédural (plans divers: ex.: Que faire au restaurant? Comment appeler les premiers secours?) ainsi que sur les sortes de textes aptes à transporter d'une façon structurée les différentes informations.

Les didacticiens des média vont élaborer, en collaboration avec les linguistes, une grammaire visualisée, si possible orale et écrite en respectant les choix stylistiques et situationnelles en vue d'une stylistique pragmatique. Ils vont vérifier les possibilités d'obtenir un matériel didactisé produit par la chaîne culturelle télévisée (nationale ou franco-allemande), par la radio et par les journaux spécialisés dans ces questions. Ils vont apprendre aux élèves comment utiliser les média selon leurs besoins. Ensemble avec les spécialistes de la civilisation française, ils vont repérer ce que les élèves doivent savoir sur les Français, comment ils vivent, comment ils perçoivent les Allemands (Le rôle de l'histoire et ses réverbérations dans la subconscience collective). Ensemble avec les "littéraires" ils vont acquérir un savoir approfondi en ce qui concerne les courants idéologiques et les traditions de la pensée.

Les réflexions vont porter également sur les mnémotechniques, c'est-à-dire sur les possibilités qu'offrent l'ordinateur, les média comme la vidéo, la télévision pour faciliter (et éventuellement améliorer) la mémorisation.

Il reste encore un grand pas à faire dans le travail didactique-méthodique de tous les jours, c'est-à-dire il faut réfléchir sur le profil des élèves, leur facultés, penchants et craintes, pour adapter le matériel linguistique audio-oral ou audio-visuel à ces réalités. Comment varier les méthodes, comment varier les phases de travail individuel ou social, quels exercices choisir, comment structurer ces activités pour obtenir un équilibre cognitivo-émotionnel dans le cours qui serait attrayant pour l'élève.